



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 14 mars 2022

Discours de M. Jean CASTEX, Premier ministre

Accélérer la transition écologique pour accroître la souveraineté énergétique

Port-la-Nouvelle

Lundi 14 mars 2022

Seul le prononcé fait foi

Madame la ministre de la Transition écologique et solidaire,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le premier vice-président de la région Occitanie,
Monsieur le représentant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, je le salue,
il aurait presque mérité d'être de ce côté-ci parce que c'est bien de
l'ensemble de la façade méditerranéenne française dont je vais vous
entretenir ce soir, merci et bonsoir Monsieur, représentant de Renaud
MUSELIER,

Je salue évidemment le représentant de la présidente du Conseil
départemental de l'Aude,

L'ensemble des Maires ici présents, à commencer évidemment par notre
hôte, Monsieur le maire, bonsoir.

Un salut particulier aux élus des Pyrénées-Orientales,

Chers collègues et amis,

Je salue évidemment les représentants du monde économique qui sont
nombreux ce soir et c'est normal parce qu'évidemment le sujet dont nous
parlons il est environnemental mais il est aussi économique sachant, je le dis

toujours, que sans doute le principal défi de notre génération c'est de savoir concilier la transition écologique absolument incontournable et indispensable et la croissance économique.

Et enfin, je salue – je dis enfin mais vous comprendrez que dans mon esprit c'est tout à fait laudatif – les représentants de l'État dans ce territoire :

Monsieur le préfet de région, cher Etienne,

Monsieur le préfet de l'Aude,

Je salue aussi le préfet des Pyrénées-Orientales,

Évidemment l'amiral parce que la préfecture maritime joue dans tous ces sujets, vous qui en êtes les acteurs quotidiens, un rôle essentiel,

Et tous les services de l'État qui sont ici présents ou représentés.

Oui, mon cher Didier, tu as tout à fait raison de le rappeler, nous traversons des moments extrêmement difficiles, d'une gravité exceptionnelle même. Le monde, l'Europe en particulier, la France... Tous ces moments révèlent les incertitudes, les faiblesses, les défaillances qui sont les nôtres et parmi celles-ci, bien entendu, celle qui éclate devant nous, c'est une forme de dépendance. De dépendance à l'extérieur, de dépendance énergétique, de dépendance économique. Et le rôle des responsables politiques, je crois, tous autant qu'ils sont, c'est très vite de savoir tirer les conséquences de ce qui se passe au-delà des mesures de court terme et je reviendrai en particulier sur nos amis pêcheurs ici ce soir à Port-la-Nouvelle.

Toute ma journée, cher ministre, chère Barbara, a eu un peu pour fil conducteur la transition écologique, parce qu'elle va aussi nous permettre de mieux asseoir notre indépendance. J'ai commencé ma journée à Toulouse pour signer une très importante convention pour développer la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Dax, après avoir signé une convention équivalente il y a quelques semaines à Narbonne avec la présidente de région pour la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. Donc le transport ferroviaire, évidemment.

Je me suis rendu ensuite dans le Tarn-et-Garonne. Le motif était la santé puisque nous allons reconstruire le Centre hospitalier de Montauban mais, je ne l'ai pas dit dans mon intervention, un établissement qui sera labellisé Haute qualité environnementale avec des performances énergétiques exceptionnelles, chère Barbara.

Et donc me voilà pour vous parler d'éolien en mer ici à Port-la-Nouvelle. J'ai en effet, Monsieur le maire, Monsieur le premier vice-président, pas mal de choses à vous dire dans cette actualité chargée où, on le voit, l'explosion du

prix du gaz simplement, quelque chose de presque totalement surréaliste, la multiplication par 10 par rapport à 2019 du pétrole, la multiplication par 2 sur les marchés (toujours par rapport à 2019) nous rappellent une fois encore notre trop forte dépendance aux énergies fossiles. Même si vous le savez, dans le malheur du monde, on peut trouver quelques motifs nationaux de réjouissance puisque notre électricité est, comme chacun sait, très largement décarbonée. Il n'en reste pas moins que deux tiers de notre consommation d'énergie est encore, comme on dit, d'origine fossile. Nous continuons à consommer massivement du pétrole, surtout pour nous déplacer, et du gaz, surtout pour nous chauffer.

Il est donc, je le disais, plus que jamais indispensable d'accélérer notre transition énergétique pour arrêter le plus rapidement possible de consommer du pétrole, du gaz et du charbon. Le cap est clair. Il a été rappelé par le Président de la République et il est partagé, je crois, par tout le monde. On doit le faire, je viens de le dire, pour accroître notre souveraineté et là, notre objectif est clair : ne plus dépendre du gaz et du pétrole russe d'ici les 5 prochaines années, à la fin du prochain quinquennat. C'est évidemment une nécessité absolue pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, donc pour le climat. Et on le voit dans l'actualité. C'est évidemment indispensable pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens, pour ne pas avoir à subir des hausses de prix de la nature de celles que nous enregistrons déjà depuis plusieurs mois et en particulier depuis plusieurs jours depuis que l'agression de l'Ukraine par la Russie a débuté.

La France, par la voix du Président de la République, a présenté – c'était à Belfort – une stratégie en trois axes pour atteindre ces objectifs. Ce n'est pas tout à fait nouveau, bien entendu, mais nous avons encore renforcé nos ambitions.

D'abord, le premier axe, je le rappelle toujours, c'est la sobriété énergétique pour réduire notre consommation d'énergie. C'est l'affaire de toutes et de tous. Le remplacement, je le disais, des énergies fossiles par l'électricité à chaque fois que cela est possible. On parlait de la voiture électrique, de la pompe à chaleur, enfin, de toutes les techniques que vous connaissez et puis la production, nous y voilà, sur notre territoire national et en tout cas en Europe d'une électricité décarbonée s'appuyant sur les énergies renouvelables et sur l'énergie nucléaire.

Je suis donc venu vous parler de l'accélération de la production d'électricité renouvelable ce soir à Port-la-Nouvelle avec, là encore, un objectif quantifié, clair : construire 50 parcs éoliens en mer d'ici 2050. Ce qui devrait nous

amener une capacité installée de 40 gigawatts c'est-à-dire 20 % de la consommation de l'électricité en France, ce qui ferait donc de ces 50 parcs éoliens la deuxième source de production d'électricité en France après le nucléaire.

Ce n'est pas tout à fait nouveau, vous le savez toutes et tous, cet engagement de la France dans l'éolien en mer. Il remonte au moins aux années 2010 et nous allons inaugurer l'été prochain l'entrée en service du premier parc à Saint-Nazaire mais j'aurais pu aussi bien dire que nous n'allons inaugurer que l'été prochain alors que tout cela est parti il y a maintenant plus de 10 ans le premier parc à Saint-Nazaire. Vous savez, des travaux sont engagés sur d'autres sites : à Saint-Brieuc par exemple, mais également à Fécamp et à Courseulles-sur-Mer.

Et au total, ce sont 7 parcs qui sont, comme on dit, contractualisés pour desservir 3,5 millions de gigawatts – pour produire plus exactement. Cela desservira en électricité 7 millions d'habitants, plus que la région Occitanie qui, sauf erreur, en compte 5,8 millions. C'est bien tout ça, mais c'est encore, soyons clairs, trop peu. Et surtout, le développement – vous y avez fait allusion – est beaucoup trop lent. Je rappelle à ce stade de mon propos qu'à ce jour, alors que nous n'avons aucun parc industriel qui fonctionne en France, 5 000 éoliennes en mer tournent en Europe. 5 000.

Il faut donc accélérer de la façon la plus résolue. Nous l'avons engagée ces dernières années. D'abord en attribuant, je vous le rappelle, un nouveau projet au large de Dunkerque et en lançant, pardon, deux nouveaux appels d'offres. Nous avons – grand sujet – pris des dispositions pour réduire fortement la durée des procédures. Si on n'est pas encore – il faut le devenir – champion d'Europe de la production d'énergies renouvelables et d'éolien en mer, on est champion d'Europe, voire peut-être du monde, des procédures. Si on les exportait, notre balance des paiements serait considérablement excédentaire. Et c'est vrai que nous avons pris des dispositions législatives.

Je salue les parlementaires qui vont réduire de manière significative les durées d'aboutissement des projets mais nous avons, chère Barbara, aussi établi des planifications des façades maritimes pour définir les zones propices parce que, évidemment – mais tous les experts qui sont ici réunis le savent – on ne peut pas faire ça, ni n'importe comment, ni n'importe où. Et je voudrais à cette occasion vous confirmer que les documents stratégiques de façade sont aujourd'hui, sous le contrôle de Barbara POMPILI, quasiment finalisés et qu'ils seront publiés dans les toutes prochaines semaines. En effet, parce que les

littoraux sont des espaces très occupés, il nous faut donc identifier ces nouvelles zones pour pouvoir démultiplier les projets.

C'est la promesse de l'éolien en mer flottant qui, comme l'a dit Didier CODORNIOU, est une technologie différente de l'éolien en mer posé qui est jusqu'à présent installé partout en Europe. Ce flottant a une très grande force puisqu'il peut être installé loin des côtes lorsque les fonds marins sont beaucoup plus profonds. Et c'est précisément le cas de la Méditerranée. Cette technologie doit donc permettre une plus grande liberté dans la localisation des projets.

Et je suis venu vous dire aujourd'hui comment la France entend devenir un champion industriel de l'éolien flottant. Vous l'avez dit, là encore, ce n'est pas un sujet totalement nouveau. Notamment ici, où je me trouve, puisque des expérimentations, Didier CODORNIOU l'a rappelé, ont été engagées depuis 2016 et qu'elles vont se traduire par 9 premières éoliennes flottantes expérimentales qui vont être mises en service l'année prochaine et en 2024 au large de Gruissan, au large de Leucate et Barcarès et aussi au large de Fos-sur-Mer. Mais pour devenir ce fleuron de l'éolien flottant, nous devons désormais changer d'échelle, c'est-à-dire passer des expérimentations aux parcs commerciaux et développer notre capacité de production des flotteurs d'éoliennes.

Pour faire des parcs commerciaux éoliens flottants, il faut donc, je l'ai dit, identifier des zones de développement. Une première zone a été, Mesdames et Messieurs, définie au sud de la Bretagne, mais pour l'instant encore rien de façon précise en Méditerranée. Nous avons engagé le processus qui a notamment permis à un grand débat public d'être organisé, c'était de juillet à octobre de l'année dernière, pour définir ces zones de développement en Méditerranée. Ce débat a été porté par l'État et par RTE, que je ne vous présente pas, en association étroite avec les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui sont, chacun le sait et je veux le souligner, des collectivités particulièrement engagées en matière de transition écologique.

Ce travail a ainsi permis d'identifier les zones les plus propices à l'implantation des parcs éoliens flottants en tenant compte de leurs impacts multiples, que ce soit sur la biodiversité et les paysages, mais aussi, évidemment, en termes de cohabitation avec les autres usages de la mer, à commencer par la pêche.

L'enjeu environnemental en Méditerranée est particulièrement important. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que la mer Méditerranée accueille 17 000

espèces, c'est-à-dire 10 % des espèces répertoriées dans le monde, alors qu'elles ne représentent que 1 % de sa surface maritime. Cet environnement et cette biodiversité richissime, mais aussi fragile, constituent évidemment une priorité pour l'État, aux côtés des collectivités qui s'engagent à les protéger. Et c'est peut-être l'un des objectifs de cette concertation que de trouver des zones qui permettent de préserver cet immense patrimoine naturel. Mais je veux vous dire que je suis tout autant attentif, comme vous l'êtes, à l'enjeu de la pêche puisque là encore les zones identifiées évitent au maximum les zones de pêche et l'État dans les cahiers des charges exigera, prévoira, que les parcs qui y seront développés par les industriels évitent les impacts sur les activités de pêche dès la phase de travaux. Je suis ça dans les parcs éoliens fixes, en particulier du côté de Saint-Brieuc. Enfin, il y a des difficultés, il y a des endroits où nous nous employons tant avec la ministre de la Mer que la ministre de la Transition écologique à tirer les enseignements : qu'est-ce qui a marché ? qu'est-ce qui n'a pas marché ? Il faut que nous nous améliorions de façon permanente. Et ce, d'autant plus, comme Didier CODORNIOU l'a très bien dit que, évidemment, nous sommes actuellement dans une période où nos pêcheurs sont particulièrement impactés par ce qui se passe.

Nous avons déjà dû gérer le Brexit n'est-ce pas, qui a occasionné de longues discussions et difficultés. Aujourd'hui, cette profession subit de plein fouet le renchérissement des coûts du pétrole, si bien que le gazole de pêche est tellement élevé que, je le sais, certains navires sont obligés de rester à quai. Or, je le redis ici, la pêche contribue à ce secteur économique très fort, elle contribue aussi à notre souveraineté alimentaire. Et je veux le dire ici, nous ne laisserons pas tomber les pêcheurs. Ils vont bien sûr, oui, Didier, bénéficier de la remise de 15 centimes d'euro par litre que j'ai annoncée ce week-end – j'allais dire comme tous les Français – mais nous sommes en discussion et très proches de la conclusion pour les aider à prendre en charge une partie de leur cotisation sociale, pour réduire leur charge à hauteur des surcoûts générés par la situation actuelle.

Nous souhaitons aussi que les régions côtières, par l'entremise de la fiscalité portuaire, puissent aussi – elles ont d'ailleurs manifesté une intention en ce sens – contribuer à cet allègement. Et évidemment, le plan de résilience que je vais annoncer cette semaine, très vraisemblablement – parce que j'ai vu qu'on a repris déjà « Le Premier ministre va annoncer le plan mercredi » – mercredi après-midi, va permettre de répondre à l'urgence de court terme. Je viens d'en parler, mais là aussi, on en a discuté souvent avec Annick GIRARDIN, avec Barbara POMPILI, ce qu'il faut faire si on veut vraiment être efficace, il faut faire ça, bien sûr, venir à leur secours immédiat, mais il faut

surtout, comme ils le demandent depuis longtemps, à tout prix leur donner des solutions de plus long terme pour changer, faire évoluer leur flotte qui, vous le savez, est ancienne et était extrêmement consommatrice de carburant. Alors là, on se heurte au problème des aides d'État, de la Commission européenne. Mais je pense que dans les moments qui courent, tout le monde, tout le monde, doit évoluer. Et je veux avec vous d'ailleurs, au passage, me réjouir de la vigueur et de l'unité de la réaction européenne face à cette crise ukrainienne dans tous les domaines.

Maintenant que le débat public a permis d'identifier les zones de développement, l'heure est donc venue pour l'État de concrétiser les projets en lançant officiellement des appels d'offres qui vont permettre de sélectionner les industriels qui vont construire puis exploiter – pas à titre expérimental, mais à titre industriel – les éoliennes flottantes.

L'heure est donc venue de lancer officiellement l'éolien en mer en Méditerranée et de passer une étape nouvelle et décisive. C'est pour ça que je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui le lancement de l'appel d'offres pour deux premiers parcs d'éolien flottant en Méditerranée, d'une capacité chacun d'environ 250 mégawatts, qui permettront d'assurer la consommation électrique domestique d'environ un million d'habitants.

Chaque parc pourra être étendu dans un deuxième temps pour atteindre 750 mégawatts au total, si bien qu'avec ces extensions, les deux parcs couvriront près de 10 % de la consommation électrique des deux régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le premier de ces parcs sera situé au large de la côte Narbonnaise, à plus de 22 kilomètres très précisément des côtes. Le second parc devrait être, nous le souhaitons, localisé au large du Golfe de Fos – là aussi à 22 kilomètres des côtes. Sous réserve du résultat des dernières études environnementales. Mais c'est clair, je le dis pour vous-même, Monsieur, pour le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais plus généralement pour tous les habitants. Notre volonté est bien celle-là. Si elle était contrariée, ce que je ne souhaite ni ne pense, nous avons identifié une autre zone alternative pour ce deuxième parc, toujours au large du Roussillon et cette fois-ci à 24 kilomètres des côtes.

Ces deux parcs, Mesdames et Messieurs, se feront dans le même calendrier, avec la même procédure et avec l'objectif de sélectionner dès 2023 les industriels appelés à les construire et à les exploiter. J'ajoute que ces annonces ne signifient évidemment pas la fin de l'association des parties prenantes. La Commission nationale du débat public, que j'évoquais tout à l'heure, va nommer ou a nommé un garant qui va s'assurer notamment de la

qualité de l'information qui sera en continu délivrée au public : d'abord pendant la phase de mise en concurrence, ensuite pendant la phase de travaux elle-même.

C'est donc parti. Maintenant, on a fixé le cadre, on a les financements qui sont en place et je voudrais convaincre que cela marchera si nous atteignons en même temps un second objectif.

Premier objectif, c'est donc de produire de l'énergie renouvelable issue de l'éolien flottant en mer. Mais le deuxième objectif, c'est que nous produisions le plus possible en France le process et les composants industriels de cette nouvelle technologie. Chacun a en mémoire ici ce qu'il s'est passé sur la filière du photovoltaïque où nous avons eu de grands objectifs qu'on n'a d'ailleurs pas complètement atteints en termes de production, mais où l'essentiel des composants s'est trouvé fabriqué en Extrême-Orient ou dans des pays lointains. Nous ne devons pas renouveler la même erreur. Et d'ailleurs, c'est tout l'objet du plan France 2030 présenté par le Président de la République le 12 octobre dernier. Nous avons déjà, je vous le rappelle, pour ce qu'on appelle l'éolien posé, des usines de construction à Saint-Nazaire, à Cherbourg, au Havre et à Brest. Eh bien, il nous faut désormais – c'est un objectif collectif – créer désormais des capacités de construction de l'éolien flottant et notamment les flotteurs.

Nous devons avoir un objectif clair : que la France devienne une nation clé de la construction de composants d'éoliennes et de l'assemblage des flotteurs. Cette avance en termes d'innovation, nous l'avons déjà un peu acquise grâce au soutien aux projets pilotes qui ont été évoqués dans l'intervention précédente, et doit maintenant se traduire en une avance industrielle. Et notre industrie nationale y trouvera toute sa place. Je veux saluer, puisque c'est tout à fait d'actualité, le pacte éolien qui vient d'être signé, si j'ai bien compris, chère Barbara, avec la filière juste avant que j'arrive. C'est clair parce que voyez bien les retombées de tout ça, elles le sont d'abord en matière d'emplois : 20 000 emplois – c'est votre objectif et je vous en félicite – d'ici 2035 et 50 % au moins des composantes industrielles qui sont localisées en France.

On va ajouter l'Europe pour ne pas complètement froisser la Commission européenne parce que cette souveraineté, évidemment, nous l'entendons au sens français et européen.

Surtout, nous nous donnons, Mesdames et Messieurs, les moyens pour atteindre cet objectif, donc cette stratégie dédiée à l'industrialisation de

l'éolien flottant. Puisque nous allons, je vous l'annonce aussi, lancer deux appels à manifestations d'intérêt visant à accélérer la création de cette filière forte de l'éolien flottant dans notre pays. Le premier de ces appels à manifestations d'intérêt à destination des ports, cher Serge, qui seront un maillon essentiel du développement de l'éolien flottant au cœur de nos territoires pour structurer – comme ce qui se passe ici – des projets d'infrastructures portuaires. Et le second appel à manifestations d'intérêt, lui, est à destination des industriels à même de faire émerger des projets de production d'équipements, de construction et d'assemblage de flotteurs.

Ces deux appels à manifestations d'intérêt seront ouverts avant la fin du mois de mars, donc de manière imminente, et environ 300 millions d'euros leur seront affectés dans le cadre du plan France 2030 que j'évoquais il y a un instant. C'est une enveloppe plus globale, je vous le rappelle, et qui représente un milliard d'euros et qui est consacrée plus généralement à l'innovation et à l'industrialisation des énergies renouvelables.

Monsieur le maire, cher Didier, je ne suis pas tout à fait à Port-la-Nouvelle par hasard, parce que ce qui se passe ici – et le projet d'extension du port porté par la région Occitanie contribue, s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques de l'État que je viens d'énoncer et de détailler – participe non seulement de l'essor de la filière éolienne flottante, mais plus largement, je crois, de la nécessaire transition énergétique en Méditerranée.

Comme vous l'avez expliqué, ce projet d'extension va notamment permettre l'aménagement d'un quai de 250 mètres, on l'a vu, sur lequel seront assemblés les premiers flotteurs des fermes pilotes de demain. Et ensuite les assemblages des futurs parcs commerciaux, c'est bien l'objectif. Et au-delà de l'énergie éolienne en mer, le port de Port-la-Nouvelle s'engage aussi sur le volet – cela a été rappelé – hydrogène vert. Excellente initiative que l'État soutient puisqu'une électrolyse sera installée dès 2024 sur le port pour produire cet hydrogène.

Et je vous rappelle que l'ADEME et les crédits France Relance ont apporté leur soutien à hauteur de 11,4 millions d'euros à ce projet. Le projet global du port, indépendamment de celui relatif à l'hydrogène dont je viens de parler, s'inscrit donc totalement dans la mise en œuvre de notre stratégie énergétique. C'est pourquoi je suis heureux de vous annoncer que l'État va y contribuer, en apportant une dotation de 32 millions d'euros via la mobilisation du Plan France Relance.

Je remercie le préfet de région qui a instruit ce dossier avec l'aide du préfet de l'Aude, et qui est une aide tout à fait, je le dis significative, et qui doit vous permettre de booster ce projet qui est extrêmement important dans notre stratégie globale vous l'aurez compris.

Mesdames et Messieurs, c'est donc un moment important. Nous avons déjà cette stratégie énergétique, nous l'avons précisée, amplifiée, préparée, sous l'égide de la ministre de la Transition écologique et solidaire. Elle vient à point nommé dans le contexte actuel. Je suis heureux aussi que la Méditerranée – riche d'histoire, au cœur de l'Europe, puisque c'est bien d'Europe dont il est question dans ces moments difficiles – avec sa richesse et son identité apporte désormais – elle a commencé de le faire, le Parlement de la mer en a été le catalyseur – sa contribution forte, et nous venons de franchir une étape supplémentaire extrêmement importante, à cette stratégie globale.

La France est une grande puissance maritime et portuaire. La France doit être une grande puissance énergétique. La France, surtout, plus que jamais, dans le concert des nations, doit être vertueuse et montrer l'exemple.

Je vous remercie.